

Information Sanitaire de la MJC Pierre-Bénite André VIAL Pour ses adhérent(e)s à partir du 14 septembre 2020

Ce protocole s'appuie sur les recommandations de l'OMS et les directives gouvernementales en vigueur.

Dans le cadre des mesures définies par le gouvernement nous avons décidé de présenter les prescriptions à mettre en œuvre pour une bonne organisation et une application des règles sanitaires au sein de la MJC Pierre-Bénite André VIAL.

Il repose sur 4 principes généraux :

- Le maintien de la distanciation physique
- L'application des gestes barrière
- L'assurance d'un nettoyage des locaux et des matériels
- L'information et la communication

Le maintien de la distanciation physique

1 mètre entre chaque personne. Elle sera respectée dans tous les contextes et tous les espaces de la MJC (salles, mais aussi couloirs, sanitaires...) Pour cela, tous les espaces ont été réaménagés.

Eviter les croisements : Les entrées s'effectuent par la porte d'entrée et les sorties par les sorties de secours.

Sens de circulation Des flèches au sol ont été posées.

Un seul accompagnant pourra entrer dans le bâtiment, il devra être masqué.

Les animateurs et animatrices technicien-nes d'activités seront garants du respect des règles d'hygiène avant, pendant et après chaque activité. **Ils seront tous et toutes masqués.**

Fermeture des vestiaires et des douches : venir en tenue ou changement de tenue dans la salle d'activité.

L'application des gestes barrière :

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence partout et par tous :

- Toute personne à partir de 11ans doit être masquée durant les déplacements dans les locaux de la MJC et durant l'activité.
- Durant les activités, la distance de 1m doit être appliquée.
- Sauf si La distanciation physique n'est pas possible lorsque la nature même de l'activité ne le permet pas.
- Pour les activités sportives, le masque n'est pas obligatoire. Dès que la pratique s'arrête, le masque doit être remis.

Se laver les mains à l'eau et au savon, pour le séchage, du papier jetable est mis à disposition.

Le lavage sera, à minima :

- à l'arrivée à la MJC; avant d'aller aux toilettes et après y être allé; après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ; après l'activité, avant de rentrer chez soi.

Lavage des pieds avant de monter sur les tapis, et/ou utilisation de chaussures dédiées à l'activité.

Tousser ou éternuer dans son coude.

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter.

Le matériel

Prévoir :

- son tapis,
- sa serviette qui recouvre le tapis
- sa gourde,
- son gel,
- ses lingettes,
- ses chaussons/chaussettes,
- son coussin,
- son masque
- et sachet de rangement.

Le matériel qui sera prêté et/ou utilisé devra être nettoyé par les utilisateurs et utilisatrices. Les échanges manuels de crayons ou autres objets nécessaires à l'activité doivent être évités. Selon l'atelier, chacun-e apporte son propre matériel.

L'assurance d'un nettoyage des locaux et des matériels.

-**Les locaux** seront nettoyés tous les jours.

-**Le mobilier** : chaises, sols, sanitaires, poignées de porte, interrupteurs, et points de contact seront nettoyés régulièrement.

-**Aération** dans la mesure du possible 15mns toutes les 3h, les portes resteront ouvertes et bloquées pour éviter d'avoir à les manipuler. Ventilation des salles entre chaque atelier.

L'information et la communication

Les intervenants et intervenantes travaillent sur l'adaptation pédagogique pour certaines pratiques.

Un affichage et un rappel des règles à respecter sont installés dans tous les espaces de la MJC.

Tenue rigoureuse des fiches de présence.

Les salarié-es veilleront à chaque instant au respect de ce cadre, en toute pédagogie et bienveillance.

Toute évolution de ce protocole vous sera bien entendu communiquée, et soyez assuré de notre fort engagement dans l'application du cadre.

Gestes barrières Covid-19 : tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se saluer sans se toucher ni s'embrasser.

La présidente de la MJC Emilie VIAL-FREIRE

